



Achat neuf et frais de notaire réduits

Par **Legrand Anthony**, le **15/03/2018** à **20:36**

Bonjour à tous,

Voilà je vous expose mon problème.

Nous sommes sur le point d'acheter une maison. Nous avons signé un compromis de vente (sous seing privé). La maison est vendue par un particulier par le biais d'une SCI. Elle n'est pour le moment pas tout à fait terminée (quelques finitions à réaliser : cuisine, placard). Elle nous sera livrée terminée.

Le problème c'est que le notaire du vendeur nous annonce maintenant des frais de notaire "d'une vente classique" et non des frais réduits pour achat d'un logement neuf. Nous passons donc d'environ 6000€ à 16000€ de frais. Si je comprends bien, la vente est donc considérée comme dans l'ancien ? Je ne comprends pas pourquoi, car nous serons bien les premiers occupants du logement tout juste terminée.

Au-delà de l'aspect financier ce qui nous inquiète c'est plutôt les potentielles conséquences notamment sur le prêt à taux zéro. En effet, si le notaire considère la vente comme de l'ancien, cela peut-il remettre en cause le ptz ?

Pourriez-vous m'apporter votre regard sur mon problème ?

Vous remerciant d'avance.